



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Psychologues en secteur hospitalier

Question écrite n° 40097

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues exerçant en secteur hospitalier. Le 15 juin 2021, une députée interrogeait le ministre et lui demandait d'entendre les revendications des psychologues, mobilisés à travers tout le pays, pour une meilleure reconnaissance de leurs compétences et l'amélioration de leurs conditions de travail. Force est de constater que ces interpellations n'ont pas été suivies d'effet, en dépit d'un Ségur. Mme la députée a rencontré les psychologues de l'hôpital Robert Ballanger en Seine-Saint-Denis. Cet établissement compte 80 psychologues sur les 120 que regroupe le GHT de Montreuil, Montfermeil et Aulnay-sous-Bois. Entre 72 % et 93 % des professionnels sont contractuels au sein de ce groupement hospitalier. La part des titulaires est donc extrêmement faible et les conditions de travail qui en découlent sont insuffisantes. Mme la députée rappelle à M. le ministre que, contrairement à sa réponse lors des questions au Gouvernement, les psychologues n'ont pas vu leurs salaires revalorisés en fin de carrière suite au Ségur. Seule l'augmentation de 183 euros concernant l'ensemble des personnels soignants leur a été attribuée. D'autre part, au regard de la part de contractuels au sein des hôpitaux, dont les statuts sont privilégiés dans un objectif de réduction des dépenses, la majorité des psychologues au sein de l'hôpital Ballanger est rémunérée à hauteur de 1 600 euros. Est-ce un revenu raisonnable pour des personnels soignants formés cinq ans à exercer leur profession ? Est-ce une manière de « s'appuyer davantage sur les psychologues » comme le ministre le suggérerait en 2019 ? En octobre 2021 auront lieu les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Mme la députée déplore que les psychologues soient les oubliés de ce moment, là où les psychiatres semblent avoir l'oreille du ministre. Il ne s'agit pas d'opposer ces professions mais bien de créer la possibilité d'améliorer, pour les patients et les professionnels, les conditions et les liens entre ces secteurs médicaux. Mme la députée rappelle les revendications des psychologues : une résorption de l'emploi précaire par un recours massif aux contractuels et donc l'ouverture des concours, l'augmentation des grilles de salaires, la prise en charge des consultations par l'assurance maladie à des tarifs décents, la création de postes de psychologues dans les services publics. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40097

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5487

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)